FORM 2 OATH OF OFFICE OF SCALERS

(Scalers Act, R.S.N.B. 2011, c.219, s.9 and s.11)

A Commissioner (etc.)

2016, c.37, s.174; 2018-38

I, of in the in the Province of New Brunswick MAKE OATH AND SAY:			Je soussigné(e) au N SOUS SERMENT CE QU
1. I will favour or affe	perform the duties ction.	1. J'exercerai les fone ni faveur ni parti pris.	
	cale correctly all prin Lands or marketed th	2. Je mesurerai avec restiers de base coupés si commercialisés par l'entre ducteurs.	
3. I will make true scale reports to the Department of Energy and Resource Development, or its agents, when so required.			3. Je ferai des rapp Développement de l'énerg présentants, à leur demand
SWORN TO	BEFORE ME at the)	Fait sous serment devant
	of)	dans de
in the Province)	au Nouveau-Brunswick
of New Brunswick this)	le 20 .
day of	, 20 .)	

Signature

FORMULE 2

de

Signature

SERMENT D'ENTRÉE EN FONCTION **DES MESUREURS**

(Loi sur les mesureurs, L.R.N.-B. 2011, ch. 219, art. 9 et art. 11)

Je soussigné(e)	de	de		
	au Nouveau-Bruns	swick, DÉCLARE		
SOUS SERMENT		,		
1. J'exercerai l ni faveur ni parti pr	les fonctions de mes ris.	ureur sans crainte,		
2. Je mesurerai avec exactitude tous les produits fo- restiers de base coupés sur les terres de la Couronne ou commercialisés par l'entremise d'une association de pro- ducteurs.				
	es rapports exacts l'énergie et des ress demande.			
Fait sous serment d	levant moi			

Commissaire (etc)

2016, ch. 37, art. 174; 2018-38